

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 MAI 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 39

Nb. de représentés : 11

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 25/1163 :**

Ravine des Cabris - Mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association BEL AVENIR 974

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , TAN Willy (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Madame FATIMA Sofa), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PERIANAYAGOM Albert (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MOREL Didier (par Monsieur BRET Jean Paul), AGATHE Chantal (par Madame BRINDON Marie Line), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RAVAT Adame (par Madame BOYER Pascaline), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

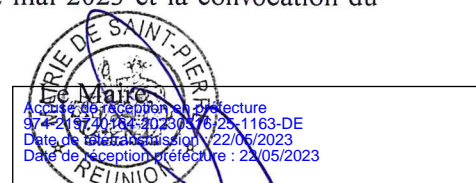
**ABSENTS :**

MM. HOARAU Berthe Denise, BELLON Stéphen, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 22 mai 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 mai 2023.



Michel FONTAINE

**Affaire n°25/1163 : Ravine des Cabris - Mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association BEL AVENIR 974.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

VU la convention de mise à disposition en date du 15/02/2020 et 09/03/2020 (réceptionnée en préfecture le 19/05/2020) signée entre la Commune de Saint-Pierre et l'Association « Autisme Bel Avenir » identifié au SIRET sous le n°503 886 681 00025, représentée par sa présidente Mme Gélita HOARAU pour un bien cadastré section IA n°678 situé au n°29 Allée Raymond Palmas (97432), à titre gratuit pour une durée de 3 ans, dans le but de mener à bien ses activités, dont l'objectif est l'accompagnement de personnes atteintes de Troubles du Spectre Autistique (TSA).

VU l'avenant n°1/2020 en date du 15/10/2020 (réceptionné en Préfecture le 23/10/2020) modifiant la désignation du bien mis à disposition

VU l'avenant n°2/2021 en date du 30/06/2021 et 06/07/2021 portant modification de la convention de mise à disposition susvisée en prenant compte la nouvelle dénomination à savoir : l'Association « Bel Avenir 974 ».

VU la fin de la convention de mise à disposition susvisée au 08/03/2023

Dans le cadre d'un soutien à la dynamique associative sur la Commune de St-Pierre et compte tenu de l'intérêt et l'utilité sociaux que présentent les actions de l'Association « Bel Avenir 974 »,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** une nouvelle convention de mise à disposition du bien dont les principaux termes sont décrits ci-dessous, au profit de l'association « Bel Avenir 974 », Association loi 1901 publiée au Journal Officiel le 05/01/2013 identifié au SIRET sous le n°503 886 681 00025 – adresse du siège social : 5A rue Victor Hugo 97450 Saint-Louis, représentée par sa présidente en exercice Mme Gélita HOARAU.

**- Désignation du bien :**

Référence cadastrale	Surfaces	Adresse
Section IA n°678	- Surface cadastrale du terrain : 1365 m <sup>2</sup> - Surface des locaux Rdc et -1 : 308.87 m <sup>2</sup> environ – R+1 : terrasse couverte de 240 m <sup>2</sup> dont une partie fermée sur une surface de 60 m <sup>2</sup> environ	29 Allée Raymond Palmas 97432 Ravine des Cabris

- **caractères de la convention** : administratif, temporaire, précaire et révocable
- **durée** : 3 (trois) ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition
- **dénonciation** : à tout moment avec un préavis d'un mois par l'une ou l'autre des parties
- **destination des lieux** : Mise en œuvre des activités de l'Association conformément à son objet statutaire.

- **sécurité** : à charge pour l'Association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des établissements recevant du public.

- **DE FIXER** le droit d'occupation à titre gratuit.

Les autres clauses sont relatées dans le projet de convention ci-annexé.

- **DE L'AUTORISER** à SIGNER tous documents liés à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230516-25-1163-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2023  
Date de réception préfecture : 22/05/2023